

PUBLIC

Toute personne encadrant des opérateurs intervenant sur site industriel titulaire d'un certificat de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité

PREREQUIS

Être titulaire d'une habilitation N1 ou N2 en cours de validité
Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parler)

OBJECTIFS

La personne habilitée niveau 2 est capable de :

- Prendre conscience de sa responsabilité en tant que personnel d'encadrement.
- Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité et les responsabilités civiles et pénales.
- Savoir réaliser une évaluation des risques en situation de coactivité et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées.
- Savoir faire appliquer les procédures de prévention et de protection.
- Acquérir une culture sécurité

COMPETENCES VISEES

- Savoir évaluer les risques en permanence.
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée.
- Savoir transmettre les informations à son équipe

THEMES ABORDES**1 – Contexte et enjeux de la sécurité :**

- Définitions et statistiques sur l'accidentologie du travail.
- Le contexte réglementaire.
- Les origines des accidents.

2 – Règlementation et étude de cas (mise en situation)

- Explication des 9 principes généraux de prévention et du Document unique.
- Evaluation des risques et définition des mesures de prévention/protection + exercices pratiques.
- Exposer une méthodologie d'analyse de risques à l'aide d'exemples.
- Identifier des situations de coactivité et moyens de prévention associés.
- Expliquer l'analyse de l'inspection commune préalable, la rédaction du plan de prévention et des permis associés.
- Expliquer l'intérêt et le contenu de l'autorisation de travail.
- Comprendre l'intérêt et l'importance du retour d'expérience.

DUREE DE LA FORMATION

2 jours / 14 heures

Nombre de participants : de 6 à 12



Conformément aux engagements pris en faveur de l'accueil et de l'intégration des personnes en situation de handicap, nous évaluons votre accessibilité.

N'hésitez pas à nous contacter par mail : handicap@formation-industries-rouen-dieppe.fr

**LE PÔLE FORMATION
UIMM ROUEN-DIEPPE
EN CHIFFRES**

- **Plus de 50 ans** d'expertise
- **1 800m2** de plateaux techniques et salles de formation innovantes
- **350 salariés et demandeurs d'emploi** formés chaque année
- **500 entreprises** partenaires

3 – Responsabilités civiles et pénales :**4 – Rôles et responsabilités du titulaire d'un certificat de niveau 2 :**

- Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice ou à l'extérieur.
- Préparer et organiser le travail.
- Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail, modes opératoires...
- Vérifier la mise en œuvre des moyens des EU et EE.
- Être réactif à tout changement de la situation de travail.
- Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent.

Programme de formation répondant aux exigences du référentiel ANFAS et DT 40 v8

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

Méthode : Formation en présentiel.

La formation s'effectue dans une démarche participative avec l'alternance d'apport de connaissances et de mise en situation concrètes. L'apprenant est acteur dans son parcours de formation, accompagné par le formateur.

Moyens : Salle de formation équipée (vidéoprojecteur), diaporama, livret de stage.

Formateur : Formateur labellisé par l'ANFAS

VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise en fin de parcours ainsi qu'une habilitation N1 sous réserve de réussite au test d'évaluation. Sa validité est d'une durée de 4 ans.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des compétences professionnelles visées est effectuée par la réalisation d'un test de type Questions à Choix Multiples (QCM).

SUIVI DE LA FORMATION

Emargements (Papier ou Digital) signés par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur